

# Conformité de la cybersécurité



-  **Durée**  
14h (2 jours)
-  **Lieu**  
ENSICAEN
-  **Prochaines sessions :**  
12 février 2025  
5 mai 2025
-  **Effectif minimum**  
4 personnes
-  **Tarif**  
2100 €  
net de taxe par personne

L'Union Européenne œuvre depuis quelques années à la mise en place d'un socle commun en matière de cybersécurité, sous la direction de l'agence européenne pour la cybersécurité (ENISA). En France, c'est l'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information) qui est chargée de transposer les textes européens dans la loi française.

## Objectifs de la formation

Depuis une dizaine d'années, plusieurs textes ont été adoptés par les membres de l'UE, afin de renforcer le niveau global de cybersécurité dans chaque Etat membre, et de favoriser les

coopérations entre états membres.

- Etudier et maîtriser les différents textes, du point de vue de la sécurité des systèmes d'information et d'analyser leurs implications sur la réglementation française.
- Comprendre la protection des données personnelles
- Etudier et maîtriser les différents articles du RGPD, les droits et les devoirs pour les responsables de traitement. Une analyse d'impact sur la protection des données (AIPD) sera menée sur un cas concret

## **Public**

Membres de la DSI – informaticiens

## **Prérequis**

Pas de prérequis nécessaire

## **Modalités pédagogiques**

En présentiel

## **Contenu de la formation**

Module 1 :

- Réglementations européenne et française (Cybersecurity Act, NIS 1 et 2, Cyber Resilience Act, eIDAS 1 et 2),
- Normes et standards internationaux (ISO 27001, 27002, 27005)

Module 2 :

- Protection des données personnelles – RGPD
- Analyse d'impact sur la protection des données (AIPD)

## **Évaluation des acquis**

Les acquis des apprenants seront évalués au travers d'exercices réalisés tout au long de la formation.

## **Attestation de formation**

Une attestation de formation est transmise aux apprenants à l'issue de la formation professionnelle. Elle certifie le suivi de la formation et l'acquisition des compétences.

## **Satisfaction des apprenants**

Au terme de la formation, les apprenants renseigneront un formulaire de satisfaction.

## **Financements**

### **Le plan de développement des compétences**